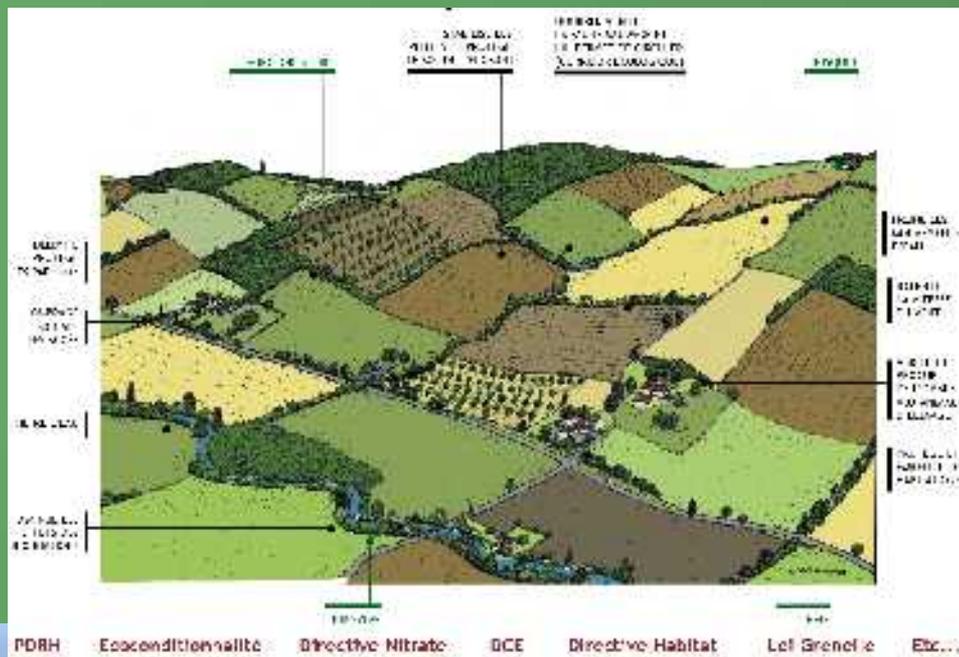


LA GESTION DE LA VEGETATION SPONTANEE  
EN BORDURE DE VOIRIE

Les corridors de biodiversité

24 mai 2012

- Un corridor de biodiversité :
- Définition
- Illustration
- Commentaires...





## Pourquoi rétablir des corridors de biodiversité le long de nos routes ?

- **Parce que la viabilité de nos territoires est largement conditionnée par la présence des végétaux** : équilibre des milieux, productivité agricole, durabilité des ressources vitales, qualité de l'eau, des sols et des paysages...
- **Parce que l'arbre ou l'arbuste se développant hors de la forêt sous forme de linéaire arboré agit comme un corridor de biodiversité** : stockage du carbone, régénération des sols, limitation du ruissellement et de l'érosion des sols, abri pour de nombreuses espèces...
- **Parce que le Gers dispose d'un maillage routier dense et particulièrement serré qui, accompagné d'une évolution des pratiques, représente une formidable opportunité pour le développement de lanières arbustives qui évolueront vers des haies ou des arbres suivants les configurations topographiques**

## C'est un projet qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 du Département du Gers

*Action 25 : initier un plan départemental de la route durable et conforter les pratiques de développement durable dans les travaux routiers et l'entretien des routes et de ses dépendances*

## C'est un projet qui présente des enjeux pour

- **Les usagers de la route**

*en améliorant la lisibilité du parcours par un marquage et une accentuation du relief ou du tracé, en annonçant des difficultés ou des événements particuliers (courbe, carrefour avec une autre voie), en valorisant la qualité des paysages et en augmentant le confort et l'agrément routier*

- **Les collectivités**

*en rationalisant les tâches d'entretien des dépendances vertes : entretien des accotements et des lisières plus léger et facilement mécanisable, protection de la chaussée contre les coulées de boue par la stabilisation des sols, réduction des coûts, réduction des émissions de CO2*

- **Les exploitants agricoles et le milieu environnant**

*en favorisant une biodiversité utile (pollinisateurs), en protégeant des climats les cultures et les animaux, en diversifiant les productions de biomasse (bois, énergie, BRF, etc...), en limitant les pertes de bonnes terres dues au ruissellement des eaux*

# L'entretien raisonné des dépendances vertes



**la zone de débroussaillage :**  
objet de l'expérimentation

**La zone d'entretien des plantations d'alignement; arbres anciens et plantations nouvelles :**

Elagage doux, taille annuelle des gourmands et drageons.

Renouvellement paysager par la plantation de 10 000 arbres depuis 1997,

- **La zone de traitement des lisières, bois et taillis :**  
Dégagement du gabarit routier en taillant à l'aplomb du domaine public ces végétaux,
- **La réutilisation des déchets verts**  
les broyats utilisés comme paillage des plantations nouvelles

# ***Ce projet nécessite une évolution des pratiques***

***L'évolution des pratiques d'entretien des accotements est en œuvre depuis 2007, par l'adoption d'un fauchage raisonné.***

***L'enjeu actuel porte sur l'entretien raisonné des talus, tout en respectant les contraintes de sécurité routière, notamment les dégagements de visibilité en courbe, en sortie de voie adjacente, etc...***

***L'intérêt est de laisser se développer sur ces talus, des lanières arbustives et d'adapter ensuite pour ces haies et/ou plantations nouvelles et naturelles un entretien adapté.***

***Ce changement de pratique couvre deux aspects :***

- moins débroussailler et laisser développer la végétation, sans se laisser envahir***
- agir pour que les riverains ne débroussaillent en lieu et place du gestionnaire de voirie.***

***Aussi, l'association des Communautés de Communes est nécessaire pour relayer l'information auprès des populations et prolonger l'action sur le réseau communal.***

## Les étapes de l'expérimentation

**Une première phase de préfiguration menée au mois d'octobre 2009 par :**

la Direction des Routes et des Transports

la mission Agenda 21

Arbre & Paysage 32

en association avec

les Communautés de communes

la Chambre d'Agriculture du Gers

**Une deuxième phase de concertation et de communication :**

**- juin 2010 : réunion plénière** de tous les acteurs pour lancer et présenter la démarche, ses modalités d'application, ses objectifs et ses attentes

**- juillet 2010 à juillet 2011 :** décliner localement cette démarche par l'organisation de réunion locale dans chaque Communauté de communes avec les mêmes acteurs

## ***Les principes de l'expérimentation***

***Créer des corridors de biodiversité (circulation de la faune et de la flore)***  
*sur des sections particulières pouvant faire l'objet de pratiques durables:*

- *haut de talus (talus de déblai)*
- *carrefours*
- *talus de remblai*

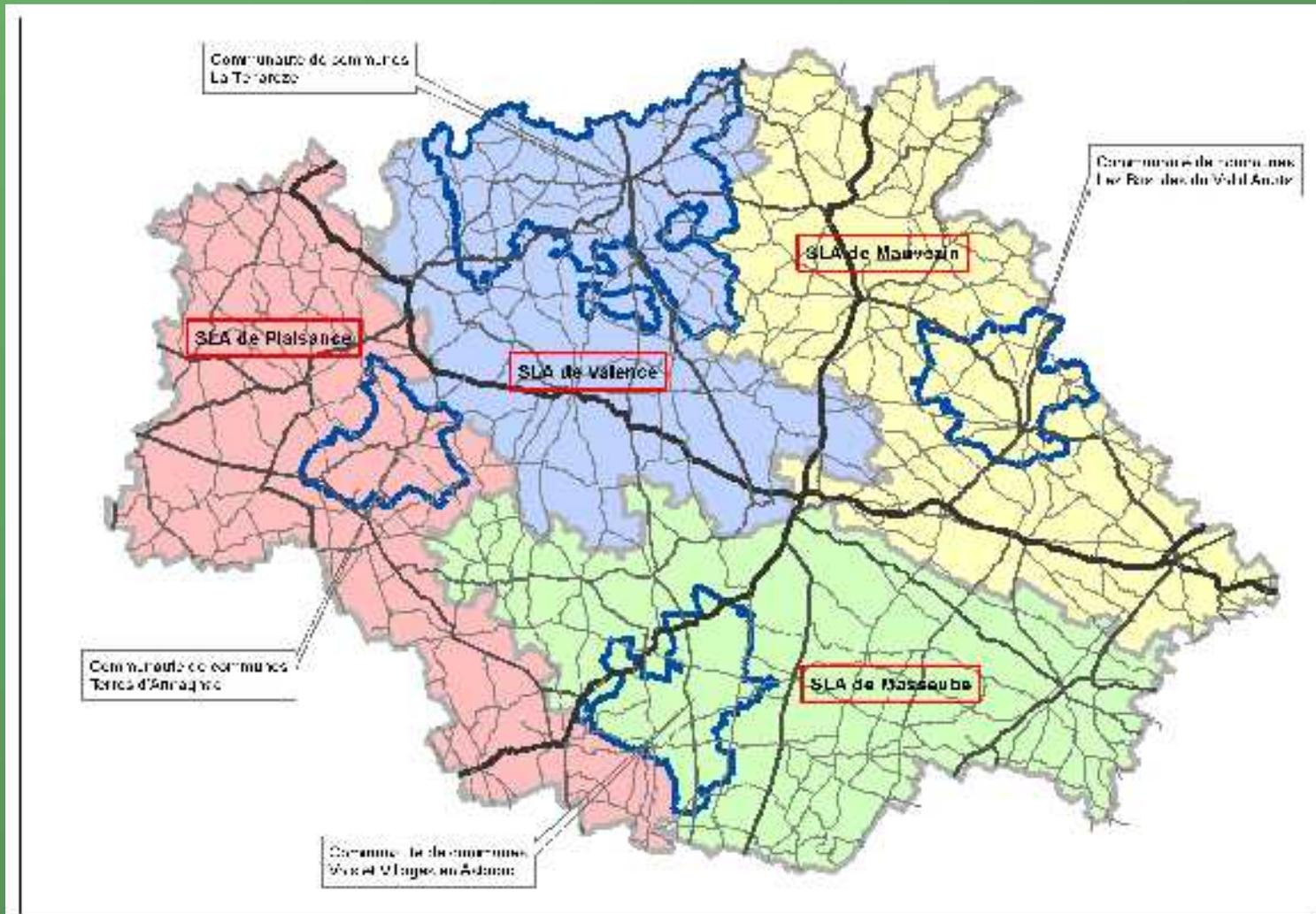
***Avec une recherche de :***

- *lanières à créer*
- *haies existantes à maintenir*

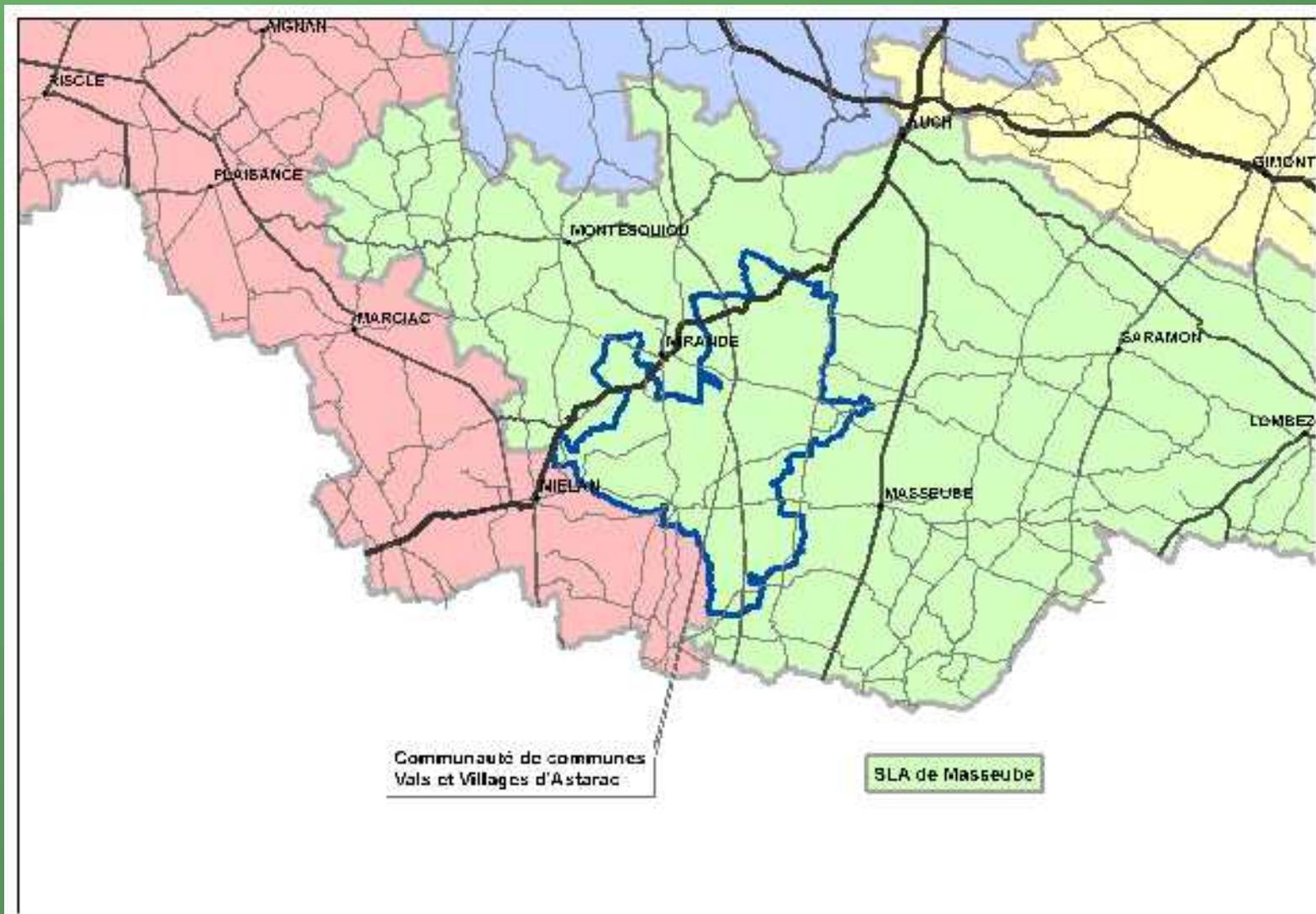
***Pour:***

- *garantir la continuité et le maillage des corridors de biodiversité*
- *valoriser le paysage*
- *stabiliser les talus*
- *limiter l'action d'entretien répétitive inutile pour la sécurité routière*

## Une expérimentation répartie sur le territoire départemental

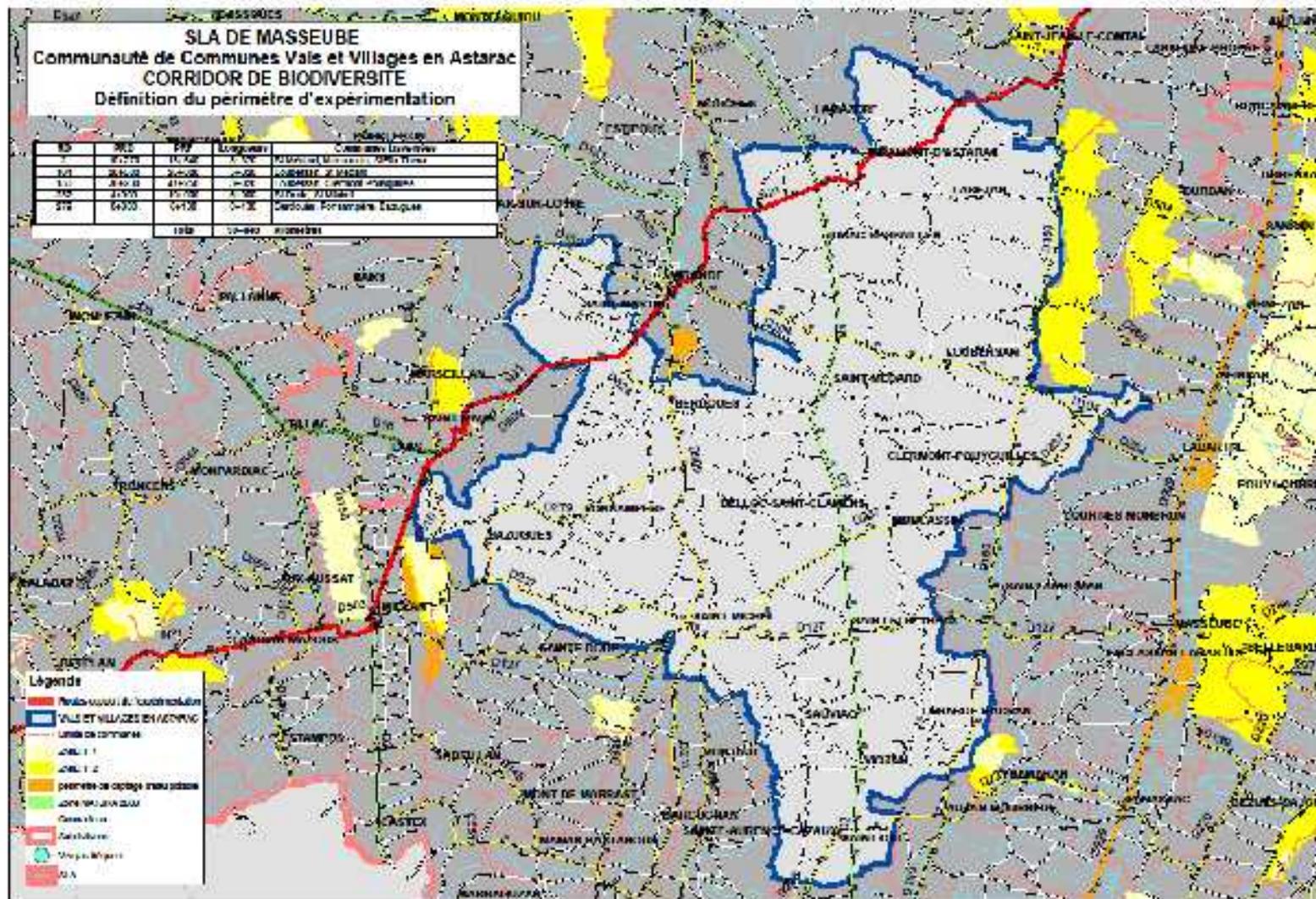


## Le secteur de l'expérimentation: Territoire de la Communauté de communes Vals et Villages en Astarac





# Les itinéraires à sélectionner



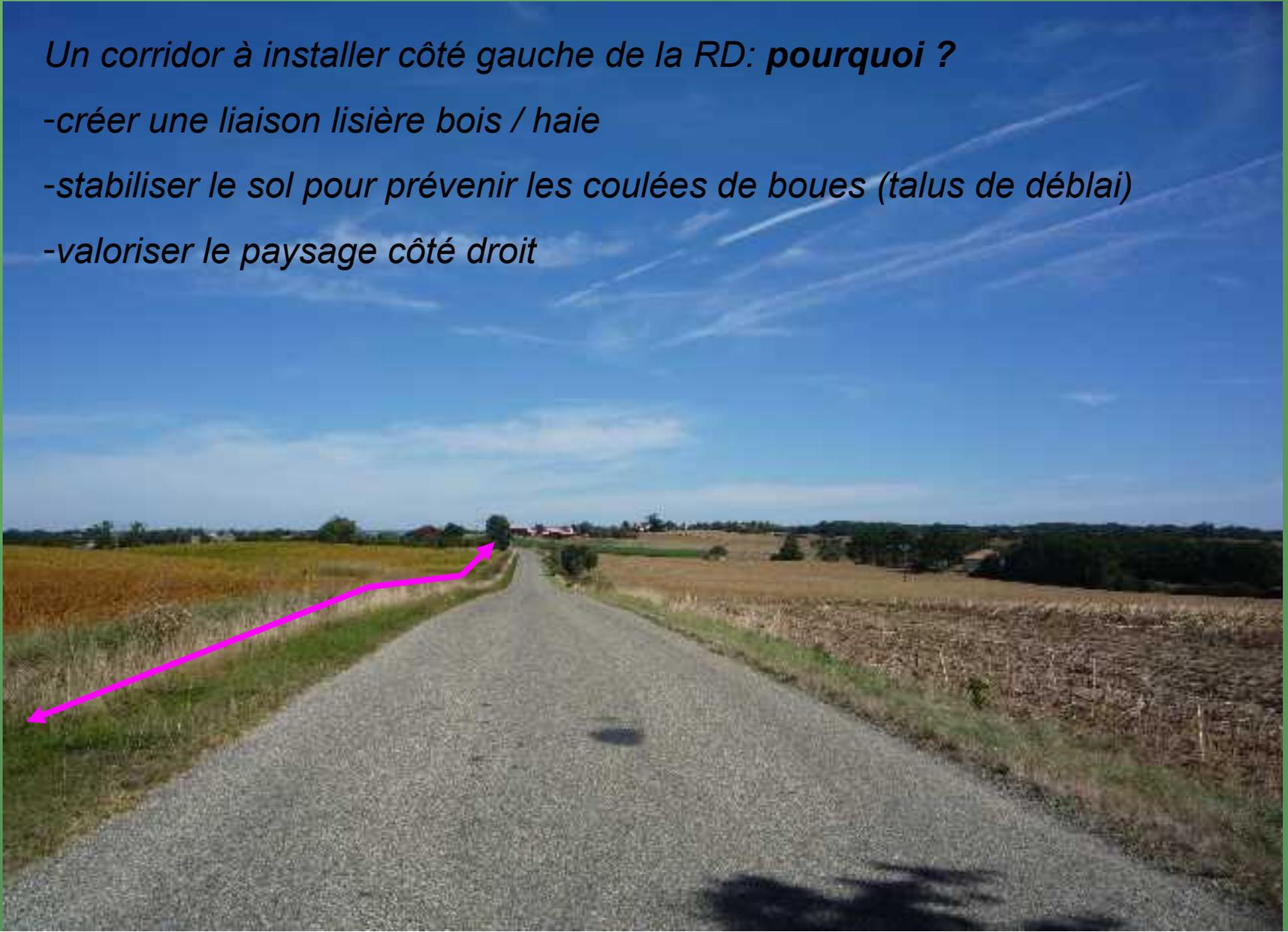


*Exemple de corridor de biodiversité en arrière plan de la voie*



*Un corridor à installer côté gauche de la RD: pourquoi ?*

- créer une liaison lisière bois / haie*
- stabiliser le sol pour prévenir les coulées de boues (talus de déblai)*
- valoriser le paysage côté droit*



*Un corridor à installer côté gauche de la RD: comment ?*

*-En laissant se développer une végétation spontanée*



*Possibilité de réaliser un corridor côté droit de la RD tout en préservant la visibilité du paysage (en maintenant sa hauteur à 1.50 m maximum par l'usage du petit lamier en position horizontale).*





*Exemple de traitement de talus plus prononcé sur une zone particulière*



avril			mai			juin			juillet			août			septembre			octobre			novembre			décembre			janvier			février			mars					
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22



### INTERVENTION 1 et 2 (Fouage)

<p>Pour l'ensemble du réseau (3550 kms)</p> <p>FAÏSE DE SECOURTE</p>	<p>Pour le réseau structurant (1160 kms)</p> <p>FAÏSE DE CONFORT</p> <p>accouplement brutal</p> <p>1 passe de fouage supplémentaire sur l'atterrissement large, fouage du revers du fossé si accouplement brutal, et dégagement de visibilité.</p>
----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fouage sur une largeur de route et dégagement de visibilité

### INTERVENTION 3 (Débroussaillage)

VOIE ETROITE	VOIE LARGE
<p>accouplements faibles fort légers de débrie</p> <p>cas où on doit adapter la largeur de la route et de la chaussée de la route à la situation réelle, régulière et ponctuelle, en fonction de la largeur de la route et de la situation réelle, régulière et ponctuelle.</p>	<p>accouplements légers</p>
<p>accouplements faibles légers et réguliers</p> <p>1 passe de débroussaillage à 3 ans pour l'entretien de la route, puis à 6 ans pour le passage au bord de route.</p>	<p>accouplements forts</p> <p>cas où on doit adapter la largeur de la route et de la chaussée de la route à la situation réelle, régulière et ponctuelle, en fonction de la largeur de la route et de la situation réelle, régulière et ponctuelle.</p>

Légende: Petit amier jusqu'à 5m Gros amier jusqu'à 6m Passe de débroussaillage à 3 ans si végétation haute, et pas de visibilité, si nécessaire pour broyage des produits de l'entretien Passe de débroussaillage à 6 ans

## ***- des moyens adaptés aux enjeux***

***le petit lamier***



## PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'UTILISATION DU PETIT LAMIER

	PHASE TRANSITOIRE			ORGANISATION FUTURE		
TRAITEMENT VERTICAL	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>A</b> (1/3 du réseau)	<b>PETIT LAMIER</b>	rien	rien	<b>PETIT LAMIER</b>	rien	rien
<b>B</b> (1/3 du réseau)	<b>DEB</b> si absolue nécessité	<b>PETIT LAMIER</b>	rien	rien	<b>PETIT LAMIER</b>	rien
<b>C</b> (1/3 du réseau)	<b>DEB</b>	<b>DEB</b> si absolue nécessité	<b>PETIT LAMIER</b>	rien	rien	<b>PETIT LAMIER</b>



## Quelques réalisations

AVANT  
DEBROUSSAILLEMENT



APRES  
DEBROUSSAILLEMENT









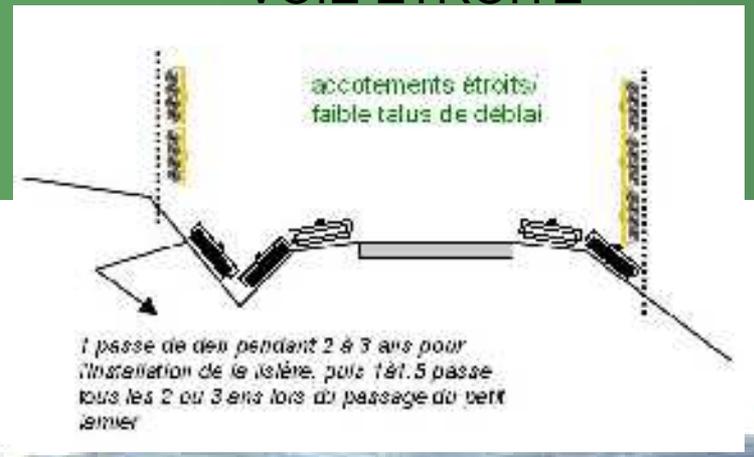
## VOIE ETROITE

excavations étroites  
lors de la mise de déblai

- épaisseur de 150 à adapter en fonction de la nature et de la densité de la végétation rencontrée.
- 3,02 mètre cube de végétation ligneuse déracinée
  - ou tous les 2 ou 3 ans lors du passage du petit semier si végétation herbacée



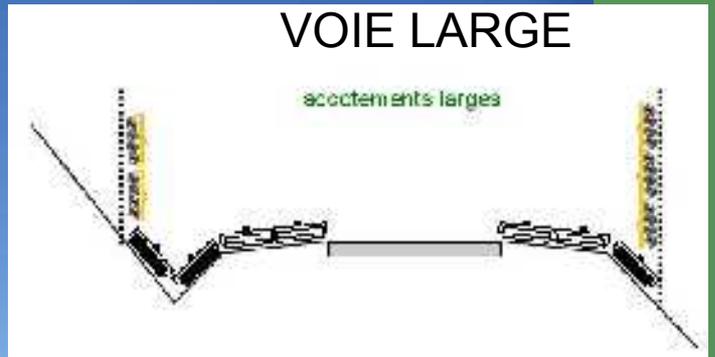
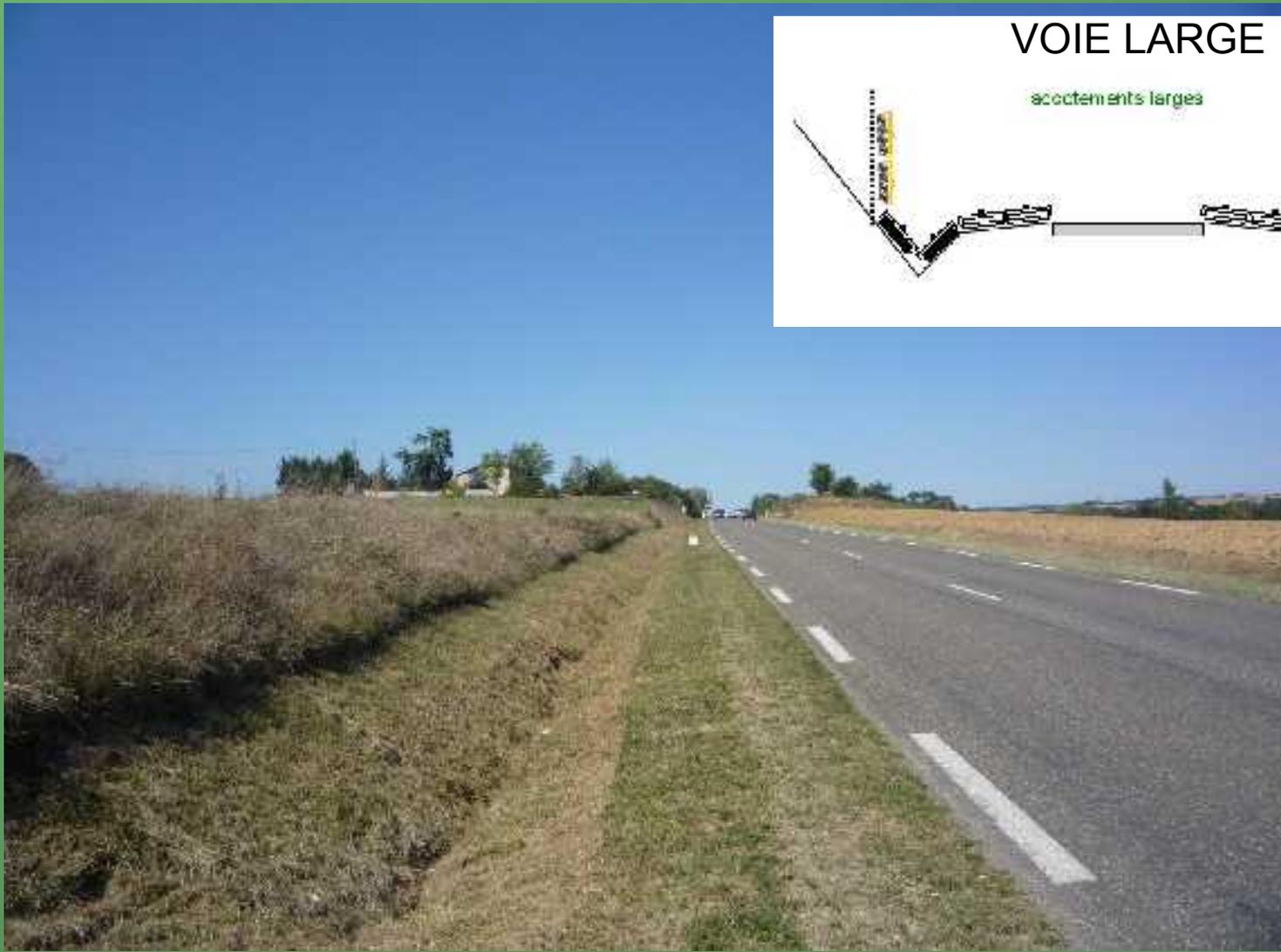
# VOIE ETROITE





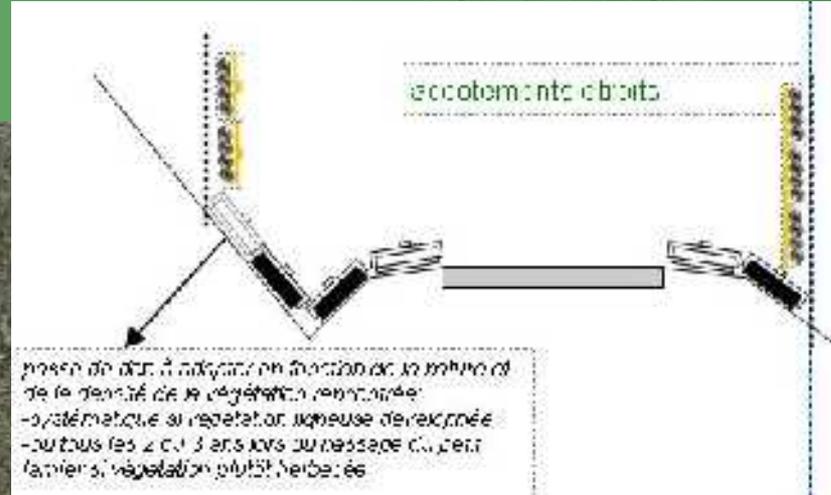
# VOIE LARGE talus de remblai







## VOIE LARGE















- *L'ajustement et la généralisation progressive de ces pratiques à l'ensemble du Département sont réalisés en privilégiant la formation et la communication.*

## **La formation:**

**-110 agents sur les 160 agents de la Direction des Déplacements et des Infrastructures ont à ce jour reçu une formation théorique et pratique sur 2 journées, avec pour objectif:**

**\*de sensibiliser aux évolutions des pratiques d'entretien des dépendances vertes routières (et PDIPR) dans le respect de la biodiversité.**

**\*de maîtriser les techniques d'entretien et de gestion des DV en prenant en compte le développement durable.**

**- formation théorique :**

**\* définition de la politique départementale en matière d'entretien des dépendances vertes (fauchage raisonné , débroussaillage, installation des corridors, élagage et émondage des arbres d'alignement, produits phytosanitaires...)**

**- formation pratique :**

**\*démonstration et utilisation de matériel (petit lamier, broyeur,...)**

**\*maintenance et entretien courant du matériel**

## La communication :

- 27 janvier 2012: adoption par l'assemblée départementale d'un programme expérimental en bordure de routes pour l'émergence de corridors de biodiversité.
- juin 2012: réalisation d'une plaquette d'informations à destination des conducteurs d'engins, des particuliers et des partenaires
- juin à septembre 2012: réunions dans chaque SLA, en présence des Conseillers Généraux, pour réaliser un premier bilan
- septembre 2012: information dans la presse locale, et particulièrement dans la presse agricole via la chambre d'agriculture
- fin 2012: début des démarches de proximité envers les riverains agriculteurs concernés



- **L'évaluation des résultats:**
  - ***problématiques routières : sécurité routière, évolution du nombre de coulées de boue,***
  - ***coût financier de l'entretien des dépendances vertes et bleues (fossés), et bilan carbone***
  - ***recensement du linéaire de lanières arbustives installées et/ou préservées***
  - ***recensement et identification d'espèces végétales et animales présentant un intérêt écologique***
    - ***bilan sur l'adhésion des agriculteurs riverains***



## SLA de MASSEUBE

### CORRIDORS de BIODIVERSITE

#### Premiers constats de l'expérimentation

LINEAIRE DE RD DANS LE SLA	LINEAIRE DE LISIERES	LINEAIRE DE CORRIDORS INSTALLES	ESSENCES DEVELOPPEES
938 Km	576 Km	92 Km	coquelicot - ronce comouiller sanguin chèvrefeuille viorne chêne érable champêtre



*à 1an*



*à 2ans*

